

sion d'un confrère qui a promis solennellement d'observer la Règle *toto tempore vitæ suæ*, doit être une dernière et exceptionnelle mesure, une vraie peine ecclésiastique et un incident pénible.

De même, il ne doit pas arriver que dans un Ordre les confrères, après leur profession, n'attachent guère d'importance à leur affiliation à l'Ordre. Or, pour prévenir semblables choses, il faut attacher une grande importance à la formation reçue au noviciat et l'espace d'un an n'est certes pas trop considérable pour inculquer au novice le véritable esprit de l'Ordre.

L'Ordre, de son côté, doit au novice, comme le fait remarquer à juste titre le Souverain Pontife, une formation suffisante sous tous rapports. On ne devra pas pouvoir lui reprocher de ne pas avoir instruit les novices des obligations de leur état et de ne pas les avoir pénétrés de l'esprit de son Fondateur.

Avant de faire profession, le novice doit être mis au courant du but de l'Ordre et de sa caractéristique propre, de son origine, de sa propagation, de son excellence ; un aperçu concis sur la vie de Saint François doit lui faire comprendre l'esprit séraphique en même temps qu'une explication claire et substantielle l'instruira des obligations de la Règle. La nécessité de la prière et la manière de la faire avec fruit, l'habit et sa signification, les réunions, leur caractère et l'obligation d'y assister, les devoirs quotidiens, mensuels, annuels du Tertiaire, sa place dans la famille et la société, son obligation d'exercer la salutaire influence du bon exemple autour de lui, ses relations avec la presse, la raison pour laquelle la Règle exige des postulants qu'ils soient *retinentes concordia*, c'est-à-dire unis fraternellement, la coopération qu'ils doivent apporter aux œuvres, surtout aux œuvres de charité : tout cela fournit d'amples matériaux pour des conférences aux novices.

Il convient aussi que les novices prennent connaissance des livres et périodiques destinés aux Tertiaires, des pratiques de piété en usage dans l'Ordre, des indulgences et fa-